

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

L'avenir des territoires ruraux

Morée (Loir-et-Cher) – Mardi 9 février 2010

Monsieur le Président du Sénat, Cher Gérard LARCHER,
Mesdames et Messieurs les ministres, Chère Roselyne BACHELOT, Cher Michel MERCIER, Chère
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Cher Hervé NOVELLI,
Messieurs les présidents, mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Cela faisait près de 20 ans qu'un Gouvernement n'avait pas consulté les territoires de France comme nous venons de le faire. 20 ans qu'on n'avait pas demandé à la France rurale quelles étaient ses besoins, ses ambitions et ses attentes à l'égard de la collectivité nationale. La dernière consultation avait été engagée par Pierre BEREGOVOY, et il n'avait pu la mener à son terme.

Plus de 80 000 personnes ont participé au débat sous diverses formes. Dans chaque sous-préfecture de France, ces assises ont permis de réunir le public, les élus, les chambres consulaires, les partenaires sociaux, les professionnels, les associations, toutes les forces vives de la ruralité française.

Je voudrais remercier Michel MERCIER d'avoir piloté ce formidable travail. Il était temps, 20 ans après, de faire le point sur un monde rural qui a incroyablement changé.

Il y a 20 ans, la France achevait son exode rural. Celui-ci s'aggravait même d'une démographie naturelle déprimée. Dans des territoires vieillissants, les cercueils l'emportaient sur les berceaux et personne ne percevait, face à la mécanisation croissante de l'agriculture, à l'attraction inexorable des villes, où se situerait l'avenir du monde rural.

Les assises des territoires ruraux nous ont révélé une autre ruralité. La dynamique a changé du tout au tout. La France rurale de 1990 achevait un long cycle de déclin, la France rurale de 2010 commence un nouveau cycle de croissance. C'est une croissance durable, car elle s'appuie sur les atouts propres du monde rural et sur des changements profonds intervenus dans la société et dans les technologies.

Le monde rural a aussi des valeurs auxquelles les Français aspirent toujours profondément : le respect de l'autre et de la collectivité, le lien avec la nature, l'entraide, le travail, l'authenticité. La France urbaine a toujours le cœur à la campagne, dans la maison de famille, chez un parent. Certes, les gens qui vivent à la campagne et ceux qui la visitent n'ont pas toujours les mêmes priorités, mais notre

peuple partage un attachement commun et puissant à ses territoires ruraux. Il n'y a pas de France vivante sans des campagnes vivantes. C'est une particularité française, c'est notre âme et notre identité.

Et notre identité, cela compte. C'est ce qui nous rassemble, c'est ce qui nous unit. C'est le fruit de notre histoire et des combats de notre peuple. La liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité qu'incarne notre système de protection sociale, notre volonté de continuer, dans la mondialisation, à produire en France, notre attachement à notre culture : c'est cela notre identité.

C'est pourquoi j'ai voulu un débat sur l'identité nationale. Et c'est pourquoi, au-delà des premières orientations dessinées hier lors du séminaire gouvernemental, ce débat se poursuivra. Dès le mois d'avril, j'y reviendrai moi-même.

Ce que nous devons réussir, ce qu'ont demandé les assises, c'est d'inventer un avenir du monde rural à la fois totalement moderne et totalement respectueux de ses valeurs et de son patrimoine. L'avenir des territoires ruraux, ce n'est pas le miroir du passé, c'est une économie nouvelle, appuyée sur de nouvelles technologies et répondant à de nouveaux besoins.

Dans ses territoires ruraux, la France, plus vaste pays d'Europe, a la chance d'avoir accès à la plus rare des ressources, l'espace. Le monde rural a du foncier, le monde rural a des énergies renouvelables, le monde rural a un cadre de vie. Les Français n'ont pas seulement un passé dans le monde rural, ils y ont aussi une part de leur avenir.

La France rurale de 2010 connaît une véritable croissance démographique, qui suit le même rythme que le reste de la population française. L'exode rural est devenu l'exode urbain : presque partout en France, les territoires ruraux attirent et accueillent à nouveau des familles, des actifs, des retraités. C'est un changement de tendance historique qui doit nous conduire à repenser nos politiques.

La politique que je voudrais proposer aujourd'hui, sur la base de l'excellent travail des assises, de Michel MERCIER et de la DATAR, doit répondre aux besoins des habitants, des acteurs économiques et des élus, dont je veux dire le rôle fondamental dans la ruralité.

Vous me permettez de commencer par l'essentiel : les habitants.

Les assises ont mis en évidence la vraie responsabilité de l'État, des collectivités et des grands opérateurs à leur égard : déployer toute la gamme des moyens dont ils disposent pour permettre aux services essentiels d'être rendus partout.

Les assises ont désigné ces services essentiels : les services à la population. Les gardes d'enfants, les services aux personnes âgées, l'épicerie, les distributeurs automatiques de billets, La Poste, les transports. Les moyens d'action pour les développer ne sont pas seulement les moyens budgétaires. C'est aussi l'innovation, la polyvalence, le partenariat, et une réglementation et une organisation adaptée aux contraintes spécifiques du monde rural.

Dans le domaine des transports, j'appelle à repenser profondément notre approche. Le Grenelle de l'Environnement a défini une priorité, que nous soutenons massivement, de développement des transports collectifs. Sans revenir sur ce point, il faut admettre que le transport en commun n'est plus adapté en deçà d'une certaine densité. Il faut aussi voir que les progrès technologiques permettent aujourd'hui de réduire massivement les émissions de CO₂ dans le transport individuel, par l'amélioration des moteurs à combustion, le moteur électrique, le covoiturage, l'écoconduite. Nous pouvons, donc nous devons aujourd'hui concilier développement durable et mobilité individuelle.

Je crois donc qu'il faut compléter l'effort massif et justifié que nous faisons sur les transports en commun, pour les zones denses, par un soutien à toutes les initiatives innovantes de transport individuel écologique en zone rurale. Ce doit être une thématique prioritaire pour les nouveaux pôles

d'excellence rurale. Et je souhaite qu'on puisse étendre la compétence des autorités organisatrices de transport au développement des plates-formes de covoiturage et de transport à la demande en milieu rural, dès lors que celles-ci respecteront des obligations de limitation des émissions de CO₂. Nous avons initié la taxe carbone pour inciter au changement des comportements, nous devons aussi proposer aux territoires ruraux, où les enjeux sont les plus forts, des solutions concrètes et réalistes. Préserve-t-on le climat quand on subventionne des cars ou des TER diesel qui roulent à vide ?

Je souhaite donc que le schéma national des infrastructures de transport que Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEREAU préparent avec Michel MERCIER permette de régler les problèmes d'enclavement routier que connaissent encore nos territoires.

Je crois aussi nécessaire de trouver une solution durable au financement des grandes lignes ferroviaires d'aménagement du territoire, ces trains Corail qui irriguent la France. L'effort sans précédent que nous déployons pour les lignes à grande vitesse ne nous fait pas oublier à quel point ces lignes sont vitales. Je demande donc à Dominique BUSSEREAU de travailler avec Michel MERCIER, la SNCF et les conseils régionaux pour dégager d'ici le mois de juin une solution pérenne pour assurer l'équilibre économique de ces lignes et résoudre la question du renouvellement de leur matériel roulant. Et je veux être clair : tout doit être discuté, le périmètre, la productivité et la qualité de service de ces liaisons.

Les assises ont aussi souligné une attente essentielle, entièrement légitime des territoires : un accès correct à la santé de proximité. Je ne parle pas des grandes plates-formes hospitalières, qui ont besoin d'une masse critique d'investissements et de compétences pour diagnostiquer et traiter les urgences vitales ou mettre en œuvre des équipements lourds. Je parle de la médecine libérale, qui est le premier recours de notre système de santé. La médecine est libérale, j'y suis attaché, mais elle est majoritairement financée par l'argent public. Dans ces conditions, les citoyens des territoires ruraux, qui acquittent leur CSG et leurs cotisations comme ceux des centres-villes, sont en droit d'attendre une présence médicale normale. Au nom de quoi continueraient-ils à financer l'offre médicale surabondante de certaines villes quand d'autres vivent la pénurie au quotidien ?

C'est un chantier fondamental mais difficile. Pour trouver une solution de fond, je souhaite qu'on engage une réflexion approfondie qui prolonge les travaux des assises. Mais comme il y a urgence, je propose sans attendre quelques mesures immédiates.

Je propose d'abord qu'à la rentrée universitaire 400 bourses soient réservées, comme le prévoit la loi Hôpital, à des étudiants en médecine qui s'engagent à exercer au moins 10 ans dans les territoires à faible densité médicale. Je souhaite ce que ce dispositif soit reconduit chaque année, afin de disposer à terme de 4 000 médecins qui couvriront tous les territoires dont l'offre de soins est fragile.

Je demande aussi à Roselyne BACHELOT et Michel MERCIER d'engager avec les collectivités un plan triennal de création de maisons de santé pluridisciplinaires, à l'image du remarquable établissement je viens de visiter. L'État et l'assurance maladie s'engageront à participer au financement de 250 maisons de santé en trois ans : nous ferons ainsi plus que doubler leur présence sur le territoire.

Enfin, je demande à Roselyne BACHELOT de développer l'internat des étudiants en médecine en milieu rural, en augmentant le nombre de maîtres de stage agréés. Cette fonction sera une condition sine qua non pour exercer dans les maisons de santé financées par l'État ou l'assurance maladie.

Au-delà de la santé, il faut accroître l'effort de développement des services à la personne. Je mesure combien les besoins sont grands, pour nos aînés, mais aussi pour la petite enfance. Comment dynamiser et rajeunir les territoires ruraux sans y offrir les solutions de garde adaptées qui font la force du système français ? Je soutiens donc totalement la proposition de loi de Jean ARTHUIS pour le développement des maisons d'assistantes maternelles en milieu rural, et je souhaite que le Parlement puisse la voter rapidement.

Je sais que les assises ont défini d'autres priorités, elles ne seront pas oubliées :

- le logement, avec la question essentielle de la réhabilitation des centres des bourgs. C'est une vraie tristesse de voir au centre des villages un habitat de qualité qui va à l'abandon alors même que des besoins existent. L'ANAH doublera son effort pour soutenir 40 000 propriétaires occupants modestes dès 2011 ; cela s'inscrit dans le programme de 500 M€ de rénovation financé par le grand emprunt, qui concerne pour moitié la France rurale : ce seront donc au total in fine 150 000 logements ruraux de gens modestes dont la rénovation sera financée aux deux tiers, avec pour résultat des économies de 20 ou 30 % sur les factures d'énergie ;
- la culture, avec un chantier qui me tient à cœur : l'équipement numérique des cinémas ruraux ; la DATAR lancera dans les mois qui viennent un appel à projet financé sur l'enveloppe de 750 M€ de l'emprunt national affectée aux contenus culturels numériques.

Je suis aussi heureux que les assises aient permis de remettre à sa juste place le débat sur la Poste. Je promulgue cette semaine une loi postale essentielle, qui va moderniser ce grand service public. Il aurait été beaucoup plus facile de ne rien faire, de laisser la Poste affronter l'ouverture à la concurrence sans investir, sans se moderniser, sans clarifier le financement de ses missions de service public. Elle aurait été lentement marginalisée dans l'immobilisme et aurait déperissé sur place, avec pour première victime la qualité du service public en zone rurale. Les territoires ont besoin d'une Poste forte et une Poste immobile n'est pas une Poste forte. Grâce à cette loi, l'État et la Caisse des Dépôts souscriront dès cette année à une augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros qui financeront une modernisation devenue urgente. La loi consolide le service universel et la mission d'aménagement du territoire : elle en précise le périmètre et le financement. Elle impose pour la première fois la présence de 17 000 points de contact sur le territoire national.

Et s'il ne fallait qu'un signe pour vous montrer que la Poste renforce son action dans les territoires, je vous en livre un. En concertation avec les élus, dans le cadre des commissions départementales de présence postale, la Poste est prête à équiper d'ici 2013 d'un distributeur de billets les bourgs-centres isolés qui n'en sont pas dotés. Naturellement, si des banques souhaitent se joindre à cet effort, elles seront les bienvenues.

Les transports, la santé, la culture, le logement, cela forme un tout. L'ensemble de ces services construit un cadre qui doit permettre à chacun de s'installer et de vivre en milieu rural. Car nous n'attirerons pas l'activité économique sans attirer les cadres et les techniciens. Et nous n'attirerons pas les cadres et techniciens sans activité économique et sans un ensemble de services de bon niveau. Je viens de voir une entreprise extraordinaire, emblématique d'un monde rural plein de vitalité. Si elle a réussi, c'est parce qu'elle a su faire venir les personnes clés ici, à Cormenon.

Voilà les conditions que nous devons rassembler pour permettre à la France rurale de donner la mesure de son potentiel. Car elle recèle les atouts économiques déterminants du XXI^{ème} siècle. Les ressources agricoles, les ressources forestières, les ressources énergétiques. Les ressources humaines aussi, des gens attachés aux valeurs du travail, du courage, et de la responsabilité. Nul ne travaille plus dur qu'un agriculteur. Et ces valeurs du monde agricole sont partagées par l'ensemble du monde rural. Quelle est l'entreprise qui voudrait se priver de ces qualités ?

L'État et les collectivités locales ont la responsabilité de permettre à ce potentiel de se réaliser en déployant les infrastructures vitales. Les assises ont désigné sans l'ombre d'un doute quelle est la plus vitale de toutes : l'accès à l'Internet à très haut débit.

Les télécommunications à très haut débit, en 2010, ont pour nos territoires la même importance que l'électrification rurale ou le réseau téléphonique au siècle dernier. Elles ont même une importance supérieure. Ni le téléphone ni l'électricité n'ont malheureusement enravé l'exode rural. En revanche, l'Internet à très haut débit est la révolution technologique qui peut compenser le lourd handicap de l'enclavement. Je crois profondément, et chaque maire rural qui veut attirer de nouveaux habitants

pourra le confirmer, que c'est l'infrastructure clé qui pourra ramener les forces vives dans les territoires ruraux.

L'accès à Internet est devenu un besoin essentiel. Quand la majorité de la population a accès à un service, la société s'organise autour et ceux qui n'ont pas ce service se sentent progressivement exclus de la société. Quel jeune Français ou Française de 15 ans accepte de se priver d'accès aux réseaux sociaux ou à la musique en ligne ? Quel couple d'actifs renoncerait au commerce en ligne, à l'annuaire électronique, à ses emails ? Quelle entreprise expliquera à ses clients ne pas pouvoir échanger de fichiers ou mettre à jour un site internet performant ?

Je n'accepterai pas que les territoires ruraux deviennent une jachère numérique. L'accès numérique est encore plus critique ici, dans la ruralité, que dans un centre ville où tous les services accessibles en ligne le sont aussi physiquement. En centre urbain, Internet améliore l'espace des possibles. En terre rurale, Internet le démultiplie.

Le Premier ministre a annoncé le 18 janvier dernier un programme fondamental pour notre pays, le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire, un réseau à la vitesse 20 fois plus élevée que le haut débit actuel. C'est un investissement de plusieurs dizaines de milliards d'euros, qui viendra des fonds privés et publics. Il vient à peine de commencer en centre ville mais il faut d'emblée viser le déploiement intégral. Je fixe un objectif : en 2025, 100 % des foyers français devront avoir accès au très haut débit, sur l'ensemble du territoire. Il faut que nous ayons atteint au moins 70 % dès 2020. Et j'ai le plaisir d'annoncer que les opérateurs mobiles ont pris l'engagement d'apporter la couverture 3G mobile dès 2013 dans toutes les communes rurales, sur un seul réseau commun, réalisant concrètement l'objectif fixé par la loi de modernisation de l'économie. L'Internet haut débit mobile sera ainsi accessible à tous et en tous points.

L'emprunt national va donner le coup d'envoi du grand programme du très haut débit. 2 Md€ sont prévus, dont la moitié est spécifiquement dédiée aux territoires les moins denses, pour appuyer des projets de déploiement initiés par les collectivités et pour mettre en place une solution satellitaire innovante. A plus long terme, pour atteindre l'objectif, il faut dégager une solution pérenne pour alimenter le fonds d'aménagement numérique du territoire créé par la loi Pintat. Le Gouvernement va missionner dans la semaine qui vient le sénateur MAUREY pour identifier cette solution. Je voudrais d'ores et déjà livrer une piste, qui me semble de bon sens : la fibre optique étant la remplaçante du fil de cuivre du téléphone d'aujourd'hui, pourquoi le cuivre, à travers les tarifs régulés, ne financerait-il pas à terme son propre renouvellement ?

Nous avons donc des objectifs, une méthode et un financement. Je veux dire à tous les territoires ruraux et à ceux qui veulent s'y installer : tous les territoires de France seront connectés aux réseaux mondiaux.

Le deuxième appel à projets sur les pôles d'excellence rurale doit permettre de mettre cette infrastructure au service de l'économie rurale. Il faut qu'il permette de multiplier les expérimentations et d'avoir plusieurs centaines de centres de télétravail dans les trois années qui viennent. La réponse à la crise du logement est aussi là : quand je vois ce que coûte la mobilisation du foncier et des transports publics pour rapprocher les salariés de leur travail, je me dis : ne faut-il pas tenter de voir s'ils ne pourraient pas habiter nos villages et travailler dans des télécentres adaptés et bien équipés ?

Je reviens un instant sur les pôles d'excellence rurale. C'est une politique que j'ai initiée en 2006 avec Christian ESTROSI. Nous avons fait le pari que l'excellence existait partout en France, et qu'il fallait motiver les territoires pour innover et donner le meilleur d'eux-mêmes. Nous avons labellisé 379 projets de grande valeur et leur avons alloué 235 M€. Quatre ans après, Michel MERCIER, avec mon entier soutien, a lancé un deuxième appel à projets. Je souhaite qu'il permette de décliner la stratégie définie par les assises et qu'il démontre l'inépuisable potentiel d'innovation des territoires.

Les assises ont fait émerger de nombreuses propositions pertinentes pour les entreprises du monde rural. Plusieurs d'entre elles seront mises en œuvre, mais je voudrais en citer trois qui me tiennent à cœur.

D'abord, je demande à François DROUIN, président d'Oséo, d'isoler une ligne de 100 M€ de ressources à consacrer spécifiquement aux PME de la ruralité et en particulier en zone de revitalisation rurale. Ces quasi-fonds propres sont un marchepied vers la croissance, et peut-être vers des étapes plus structurantes d'ouverture du capital.

D'autre part, les très petites entreprises, en particulier les artisans, forment l'armature économique de la ruralité et sont l'essence de la vie locale. Je partage l'inquiétude qu'ont exprimée les assises sur cette triste histoire trop fréquente : un artisan part à la retraite, le commerce disparaît, et un village meurt un peu. Je souhaite donc qu'Hervé NOVELLI et Michel MERCIER puissent travailler à un meilleur soutien aux transmissions d'entreprises en zone de revitalisation rurale.

Enfin, je souhaite que la Banque Postale complète sa gamme de produits financiers et prête aux entrepreneurs et aux TPE, en particulier en zone rurale, là où elle dispose d'une présence majeure. La Banque Postale, grâce à la densité de son réseau, est profondément ancrée dans nos territoires. Elle peut aider leurs entreprises, dont les besoins sont considérables, à se développer. Comment comprendre qu'en période de resserrement du crédit elle ne développe pas une offre pour les entreprises ? La seule mobilisation de l'épargne réglementée dont elle dispose dégagerait 6 milliards d'euros pour les PME. Nous n'avons plus le droit de laisser une telle ressource inemployée pour le développement de notre économie. Je demande donc à Jean-Paul BAILLY, que je remercie d'être parmi nous, de faire rapidement des propositions au Gouvernement.

Nous poursuivons une politique de mobilisation des ressources naturelles du monde rural, avec un effort d'innovation massif. Nous avons triplé le tarif de rachat de l'électricité produite par la biomasse afin de mobiliser cette énergie verte. Le fonds stratégique d'investissement dans le secteur du bois, constitué autour du FSI, de l'ONF, du Crédit Agricole et d'Eiffage engagera ses premières participations dans les entreprises du secteur du bois dès le mois prochain. Les énergies éolienne et solaire procurent aux territoires une activité industrielle diffuse productrice d'emplois et de revenus. L'emprunt national finance la recherche sur la chimie verte et sur les biotechnologies végétales.

J'en viens à la lutte contre les délocalisations. C'est un combat permanent qui n'a nulle part plus d'importance qu'à la campagne. Quand une petite usine de 50 ou 100 salariés ferme dans une ville de 200 000 habitants, c'est un choc pour les salariés concernés mais ils ont bon espoir de retrouver un emploi sur place. Quand une usine de cette taille ferme dans un village, c'est une véritable calamité. Parce que l'enjeu est plus grand encore, il faut que nous fassions collectivement bloc pour défendre ces usines. Pas par l'immobilisme, en gelant toute évolution. Mais pour les aider à se positionner en permanence sur les produits nouveaux, sur les marchés en croissance. Pour les aider à former leurs salariés, à prospecter à l'exportation, à renforcer leurs fonds propres. Oséo, les pôles de compétitivité, le crédit impôt recherche, ISF PME, chacune de ces politiques a été conçue pour cela et j'attends des préfetures et d'Oséo qu'ils aient un rôle très actif de conseil auprès des entreprises pour les aider à tirer le meilleur parti de cet effort national.

Il faut tout simplement aussi réhabiliter la consommation des produits locaux, par exemple en laissant aux collectivités la faculté d'encourager l'utilisation des productions locales dans les cantines scolaires. Je n'oublie pas les produits de la chasse, pour lesquels nous travaillons à organiser des filières de commercialisation adaptées.

Et il n'y aura bien sûr pas de ruralité forte sans agriculture forte. Nos territoires ruraux devront relever un défi mondial, celui d'accroître la production alimentaire de 70% d'ici 2050 pour nourrir 9 milliards d'individus. Notre agriculture devra répondre aux exigences climatiques et environnementales. Pour cela, j'ai l'ambition de développer puissamment notre production agricole, nos industries agro-alimentaires et notre alimentation dans sa diversité, ses goûts, ses saveurs. Cela passera par le soutien

de nouveaux modes de distribution, de circuits courts et par une répartition plus juste de la valeur ajoutée au sein des filières. Je souhaite qu'on mette à l'étude une adaptation du code des marchés publics qui autorise les collectivités à privilégier les produits locaux dans les cantines scolaires.

Sans l'agriculture, sans l'agro-alimentaire, il n'y a plus de tourisme, il n'y a plus d'identité, dans bien des territoires ruraux. Nos entreprises agricoles doivent être soutenues par une Politique Agricole Commune moderne, fondée sur une préférence communautaire et de nouveaux outils de régulation pour lutter contre la volatilité des charges et des prix des matières premières agricoles. Je ne serai pas celui qui défendra un modèle dépassé de prix agricoles administrés et d'aides illégales versées aux exploitants.

Parce que nos filières agricoles et agro-alimentaires constituent le premier secteur industriel de notre pays, je veux développer cet atout considérable de nos territoires ruraux.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui sera examinée avant l'été au Sénat permettra de renforcer la compétitivité de nos filières, et de leur donner les outils modernes pour se protéger face aux crises sanitaires, aux risques climatiques ou économiques. Je veux leur donner les moyens de mieux s'organiser pour investir dans l'innovation, accroître la valeur ajoutée de nos produits, développer nos exportations sur les marchés émergents, et créer des emplois notamment par l'installation dans nos territoires ruraux.

Et je n'accepterai pas que l'Europe soit la variable d'ajustement de tous les dumpings monétaires, environnementaux, ou sociaux. Pour cela, je souhaite que toute nouvelle contrainte environnementale soit évaluée dans un souci de préserver notre préférence communautaire.

.....
Pour en terminer, je voudrais dire un mot aux élus du monde rural. Ils font un travail extraordinaire, et se dévouent à la collectivité au sens le plus noble du terme. Être élu dans la ruralité, ce n'est pas un métier, c'est un bénévolat voire un apostolat au service du public. Il est du devoir de l'État de tout faire pour les accompagner dans leur mission.

Je souhaite que les élus puissent enfin consacrer leur énergie aux véritables problèmes plutôt que de l'épuiser en coordination avec d'autres élus dans un maquis administratif unique en Europe. Voilà pourquoi j'ai lancé une réforme majeure des collectivités territoriales. Dans la situation dans laquelle se trouve le pays, pouvais-je sérieusement laisser de côté la question de notre organisation territoriale ? Alors que les dépenses des collectivités locales ont augmenté deux fois plus vite que la richesse nationale depuis trente ans ? Alors que leurs impôts directs ont augmenté de plus de 8 % en 2009, après 4,5 % en 2008 ? Peut-on tolérer plus longtemps une telle montée de la pression fiscale ?

Cette réforme est un des instruments de la revitalisation du monde rural. Il a tout à gagner d'une organisation efficace et simplifiée. Je sais que Michel MERCIER partage totalement cette conviction.

Ce que nous proposons, c'est une architecture plus simple, plus lisible, autour de deux grands pôles : commune-communauté de communes d'un côté, département-région de l'autre.

L'enjeu du conseiller territorial, c'est-à-dire le même élu pour le département et la région, c'est d'abord bien sûr d'éviter les redondances et les interventions concurrentes. Cet élu pourra décider à la fois pour les politiques départementales de proximité et pour les politiques régionales d'aménagement. Il disposera ainsi de tous les moyens d'action utiles au développement de son territoire.

Un mandat plus responsabilisant, plus valorisant, des élus plus forts, - y compris dans leur capacité de dialogue avec l'Etat -, des circuits de décision plus rapides pour vos projets : voilà ce qu'apporte le conseiller territorial. La répartition des sièges et le futur découpage cantonal tiendront compte de la réalité territoriale et de sa complexité. Aucun département, je dis bien aucun, n'aura moins de quinze conseillers territoriaux.

La réforme, c'est aussi le renforcement et la simplification de l'intercommunalité, car les dispositions actuelles ont produit beaucoup de complexité et beaucoup de chevauchements. Je sais parfaitement que ces sujets ont suscité des inquiétudes, mais j'ai très franchement le sentiment que le travail réalisé au Sénat est de nature à les apaiser définitivement.

Enfin, je l'ai dit et je le répète, nous avancerons aussi sur la question des compétences. Car on ne peut pas conserver ce système déresponsabilisant où chacun est censé s'occuper de tout mais peut se défausser sur son voisin. Mais nous le ferons en veillant tout particulièrement à ce que les départements puissent continuer à accompagner les communes, en particulier rurales, dans la conduite de leurs projets. J'en prends l'engagement formel.

Les assises ont permis d'identifier deux autres chantiers essentiels.

J'ai noté une grande interrogation sur l'équité de la distribution des dotations de l'État, et je la partage. J'ai donc demandé à Michel MERCIER de travailler avec Brice HORTEFEUX et Alain MARLEIX sur ce sujet. Les charges de centralité, c'est une réalité, mais il ne faut pas la surestimer et les charges propres des communes rurales sont aussi considérables.

Par ailleurs, il faut identifier des moyens spécifiques pour aider les élus à s'assurer d'un soutien dans l'ingénierie de projet. Quand on a un directeur financier, un directeur juridique, un chef des services techniques, on peut monter des projets. Mais pour le maire rural, le directeur financier, le directeur juridique, le directeur technique, c'est lui-même, ou son maire adjoint. Pour monter des projets, c'est plus difficile. Les préfets isoleront donc désormais dans les dotations de l'État une enveloppe spécifique réservée à l'ingénierie de projets des petites communes et intercommunalités, pour qu'elles aient enfin une réponse à la complexité croissante des règles financières, environnementales et juridiques. Le coupable ne doit pas être celui qui monte des projets mais celui qui ne fait rien.

Pour en terminer, je voudrais préciser que je n'ai fait que donner un aperçu de la grande richesse des propositions issues des assises, et des mesures que le Gouvernement va prendre sur proposition de Michel MERCIER. Le Premier ministre réunira dans les semaines qui viennent un comité interministériel d'aménagement du territoire afin d'acter un plan d'ensemble. Les assises sont le début d'un chantier de renouvellement en profondeur de notre politique pour la ruralité. Une ligne rouge doit être de reconnaître la spécificité des problématiques rurales : la faible densité de population appelle une organisation, voire une réglementation différente de celle des centres urbains. Pour trouver des solutions adaptées, il faut renoncer à notre attachement atavique à l'uniformité et laisser la place à l'expérimentation et à l'adaptation au terrain.

Je voudrais vous remercier pour la qualité du travail accompli. Les débats ont été fertiles et les propositions pertinentes. Nous avons une feuille de route. Comptez sur moi et sur le Gouvernement pour l'appliquer de bout en bout. Nous n'abandonnerons pas la ruralité, car elle est le socle sur lequel repose notre pays.

Je vous remercie.